

Présentation du Budget Primitif 2018

Conformément à l'art. L 3313-1 du CGCT

Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le 24 novembre dernier, a permis de mettre en lumière les nombreuses incertitudes concernant les relations financières liant l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, le gouvernement a annoncé dans le courant de l'été dernier un montant de 13 milliards d'euros d'économies à réaliser par l'ensemble des collectivités sur la période 2017-2022 en vue de la réduction des déficits publics.

Toutefois, un changement de méthode s'est opéré. Une contractualisation est envisagée avec les 319 collectivités les plus importantes, succédant ainsi à une ponction systématique depuis 2014 sur la DGF. Bien que les modalités précises de ce contrat ne soient pas connues à ce jour, il semble que l'engagement contractuel du secteur local consisterait à contenir globalement l'évolution des dépenses à + 1,2 % (+ 1,4 % pour les départements) sans quoi les collectivités n'atteignant pas cet objectif se verraient sanctionnées financièrement. La prochaine Conférence Nationale des Territoires (CNT) doit permettre de mieux cerner les différentes dispositions contenues dans cette contractualisation ainsi que leurs impacts.

Compte-tenu de ce contexte, même si la situation financière du Département est aujourd'hui encore satisfaisante, notamment en raison de la bonne tenue du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), la tendance générale d'évolution de notre épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) révèle une dégradation continue depuis 2011, diminuant d'autant notre capacité d'autofinancement et laissant augurer d'une épargne négative à un horizon de 3 ans en l'absence de toutes mesures correctrices fortes sur nos dépenses de gestion.

Afin de remédier à cet effet de ciseaux, le projet de budget 2018 qui vous est présenté conforte les fondations de nos grands équilibres financiers en restaurant nos marges de manœuvre. Ce budget, qui s'équilibre à 655,4 M€ en mouvements réels (hors contrats d'emprunt assortis de lignes de trésorerie), a pour ambition de :

- stabiliser, à périmètre constant, le niveau des dépenses de fonctionnement, malgré la rigidité de la structure de ces dépenses pour les départements, tout en faisant face à l'ensemble de ses obligations réglementaires, en particulier en matière d'aide sociale en faveur des populations les plus fragiles,
- améliorer notablement le niveau d'épargne brute sans recours supplémentaire au levier fiscal alors même que le taux de taxe foncière du département de Vaucluse (15,13 %) s'inscrit parmi les plus faibles de sa strate,
- consacrer des efforts importants en matière de dépenses d'équipement, notamment dans le cadre de la constitution du réseau départemental très haut débit, gage du développement numérique du territoire vaclusien,
- et surtout de garantir la bonne tenue de l'ensemble des politiques publiques départementales nécessaires aux vaclusiens.

Seule la poursuite de nos efforts de rigueur dans notre gestion, non seulement sur 2018, mais aussi et surtout sur les exercices suivants, pourra nous permettre de continuer d'assumer les charges liées à l'ensemble de nos politiques publiques et ainsi d'être au rendez-vous du projet Vaucluse 2025-2040 servant de cadre à la modernisation de l'action publique départementale que vous avez approuvé dès 2015.

BUDGET PRIMITIF 2018**En M€ (Opérations réelles)**

	2017	2017 (hors transports)	2018	2018/2017 (hors transports)
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	586,8	571,7	582,2	1,8 %
Fiscalité directe	177,3	162,2	164,3	1,3 %
Fiscalité indirecte	231,5	231,5	240,7	4,0 %
Dotations / Participations	152,1	152,1	150,7	- 0,9 %
Remboursements / récupérations / divers	23,7	23,7	24,2	2,1 %
Autres	2,2	2,2	2,3	4,5 %
DEPENSES DE GESTION	544,1	529,0	529,7	0,1 %
Personnel	126,2	125,6	127,0	1,1 %
Aide Sociale	186,2	186,2	187,0	0,4 %
- dont subventions politique aide sociale	2,5	2,5	2,7	8,0 %
Insertion	107,1	107,1	104,9	- 2,1 %
- dont subventions politique insertion	0,0	0,0	2,6	NS
Cotisations SDIS (+ part. exceptionnelle)	32,7	32,7	33,0	0,9 %
Transports (hors élèves en situation de handicap)	14,5	0,0	0,0	NS %
Transports élèves en situation de handicap	1,8	1,8	1,8	0,0 %
Autres subventions	15,4	15,4	14,7	- 4,5 %
Voirie	9,4	9,4	8,3	- 11,7 %
Péréquation DMTO	10,1	10,1	11,3	11,9 %
Dotations fonct. Collèges publics et privés	9,3	9,3	9,6	3,2 %
Travaux entretien bâtiments	2,7	2,7	2,4	- 11,1 %
Autres (fluides, combustibles, assurances, maintenance...)	28,7	28,7	29,7	3,5 %
EPARGNE DE GESTION	42,7	42,7	52,5	23,0 %
ANNUITE DE LA DETTE	29,5	29,5	29,9	1,4 %
Intérêts	5,1	5,1	4,9	- 3,9 %
Capital	24,4	24,4	25,0	2,5 %
EPARGNE DISPONIBLE	13,2	13,2	21,8	65,2 %
DEPENSES D'EQUIPEMENT	86,1	86,1	95,8	11,3 %
Investissements directs	60,4	60,4	61,2	1,3 %
Subventions d'équipement	25,6	25,6	34,5	34,8 %
Autres	0,1	0,1	0,1	0,0 %
RECETTES D'EQUIPEMENT	17,9	17,9	23,2	29,6 %
Subventions, participations	16,6	16,6	20,8	25,3 %
Aliénation, cessions	0,6	0,6	1,5	150,0 %
Avances, créances	0,8	0,8	0,9	12,5 %
Besoin de financement (emprunt)	55,0	55,0	50,0	- 9,1 %
TOTAL BUDGET (Dépenses)	659,7	644,6	655,4	1,7 %
TOTAL BUDGET (Recettes)	659,7	644,6	655,4	1,7%

RESENTATION DETAILLEE

L'ensemble des comparaisons s'entendent hors compétence « Transports » transférée à la Région.

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2017	BP 2018	Evol.
571,7 M€	582,2 M€	1,8 %

I – 1 – LE PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE

BP 2017	BP 2018	Evol.
162,2 M€	164,3 M€	1,3 %

Structure du produit de la fiscalité :

En M€	BP 2017	BP 2018
Taxe sur le foncier bâti	110,2	111,2
CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)	28,5	29,5
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	15,2	15,2
Attribution compensation CVAE (compétence transférée)	6,5	6,5
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	1,8	1,9
TOTAL	162,2	164,3

Le produit de la fiscalité directe augmente de 2,1 M€ (+1,3 %) en raison essentiellement de la taxe sur le foncier bâti et de la part de CVAE restant au Département (23,5 %).

L'attribution de compensation financière versée par la Région au Département s'établit à 6,5 M€ Cette attribution prévue par l'article 89 de la loi de Finances 2016, est égale à la différence entre le montant correspondant à 25 points du produit de CVAE 2016 (part supplémentaire désormais perçue par la Région) et le coût net des charges transférées en année pleine.

Le produit de la taxe sur le foncier bâti progresse de 1,0 M€ (+0,9 %). Cette hausse est liée à la progression des bases sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire et de l'évolution physique desdites bases.

Le taux de 15,13 % demeure inchangé et se situe nettement en-deçà du taux moyen national de 16,25 % en 2016 (source DGCL).

I – 2 – LA FISCALITE INDIRECTE

BP 2017	BP 2018	Evol.
231,5 M€	240,7 M€	+4,0 %

Les taxes indirectes :

En M€	BP 2017	BP 2018
<i>Droits de mutation à titre onéreux</i>	80,0	87,0
<i>Taxe sur les conventions d'assurance</i>	73,3	74,7
<i>Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques</i>	62,7	63,2
<i>Taxe sur l'électricité</i>	7,0	7,0
<i>Fonds de péréquation des DMTO (LdF 2011)</i>	4,7	5,0
<i>Taxe d'aménagement</i>	3,1	3,0
<i>Fonds de solidarité en faveur des départements (LdF 2014)</i>	0,4	0,4
<i>Autres taxes indirectes</i>	0,3	0,4

La hausse de 9,2 M€(+4,0 %) de la fiscalité indirecte est liée principalement à l'augmentation du produit des DMTO. L'inscription concernant ces derniers dans ce projet de budget, affiche une progression de 7,0 M€ en raison de la dynamique du marché de l'immobilier déjà constatée en 2016 et se confirmant en 2017.

I – 3 – LES DOTATIONS DE L'ETAT / PARTICIPATIONS

BP 2017	BP 2018	Evol.
152,1M€	150,7M€	-0,9 %

Même si la DGF ne devrait pas baisser en 2018 et ce, pour la première fois depuis 7 ans, dans l'attente de l'objectif assigné par le Gouvernement en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le chapitre des dotations s'affiche en légère diminution du fait essentiellement de la révision à la baisse de la dotation CNSA au regard des montants notifiés pour 2017 et de la dotation de compensation des charges d'allocations individuelles de solidarité..

I – 3 – 1 – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

<i>BP 2017</i>	BP 2018
81,1 M€	81,3 M€

La D.G.F prévue au BP 2018 est quasiment stable par rapport au BP 2017.

La D.G.F se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire : 53,6 M€
- Dotation de péréquation urbaine : 9,0 M€
- Dotation de compensation : 18,7 M€

<u>I – 3 – 2 - LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	3,4 M€	3,4 M€

La D.G.D est figée, comme les années précédentes à son niveau de 2008.

<u>I – 3 – 3 - LES DOTATIONS DE COMPENSATION ET DE PEREQUATION DE LA FISCALITE</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	23,3M€	24,1 M€

Ces dotations, compte tenu des notifications au titre de 2017 et des prévisions relatives aux dotations d'ajustement de l'enveloppe normée s'établissent comme suit :

- D.C.R.T.P (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : 18,0 M€
- Dotation de Compensation au titre de la fiscalité directe locale et exonérations fiscales. 6,1 M€

<u>I – 3 – 4 – LES DOTATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (C.N.S.A.)</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	25,6 M€	25,3 M€

- Dotation de la CNSA au titre de l'APA : 18,8 M€
- Dotation de la CNSA au titre de la PCH : 4,6 M€
- Dotation de la CNSA au titre de la MDPH : 0,6 M€
- Dotation de la CNSA part prévention : 1,0 M€
- Dotation de la CNSA part autonomie : 0,3 M€

La dotation au titre de l'APA est complétée par deux dotations « part prévention » et « part autonomie » prévues pour faire face aux dépenses réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation au vieillissement de la population.

<u>I – 3 – 5 – LE FONDS DE MOBILISATION DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION (F.M.D.I.)</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	3,8 M€	3,8 M€

La dotation prévue au titre du F.M.D.I s'élève à 3,8 M€ comme au BP 2017.

<u>I – 3 – 6 – LA DOTATION DE COMPENSATION DES CHARGES D'ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	7,4 M€	6,4 M€

Cette dotation, mise en place par la Loi de Finances 2014 financée par le transfert par l'État aux départements, des frais de recouvrement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est répartie pour une part (compensation) proportionnellement aux « restes à charge » sur les 3 Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, PCH) de chaque département et pour l'autre part (péréquation) selon un indice prenant en compte le nombre de bénéficiaires du RSA, de l'APA et de la PCH. La somme des deux parts est pondérée par le revenu par habitant. Le reste à charge réel pour le Vaucluse, concernant les seules allocations individuelles de solidarité est estimé à 51,0 M€ pour 2018.

<u>I – 4 – LES PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE, REMBOURSEMENTS ET AUTRES RECETTES</u>	BP 2017	BP 2018
	25,9 M€	26,5 M€

Ces recettes intègrent notamment les récupérations sur bénéficiaires et continuent de faire l'objet, dans un souci permanent d'optimisation et d'équité, d'un contrôle rigoureux.

II – LES DEPENSES DE GESTION

BP 2017 (hors transports)	BP 2018	Evol.
529,0 M€	529,7M€	0,1 %

A périmètre constant (hors transports), les dépenses de gestion (dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette) connaissent une évolution très modérée de + 0,1 % par rapport au BP 2017.

Cette prévision tient compte tant de la maîtrise des dépenses obligatoires que de l'incidence de l'évolution du dispositif de péréquation sur les DMTO qui génère une charge supplémentaire de 1,2 M€(+11,9 %) par rapport au BP 2017.

<u>II – 1 – LES DEPENSES DE PERSONNEL</u>	BP 2017	BP 2018
	125,6 M€	127,0 M€

A périmètre constant hors effectifs de la Direction des Transports, bien que le total des agents diminue au 31/12/2017 par rapport à l'année précédente (2678 en septembre 2017 contre 2699 fin 2016), le poste relatif aux dépenses de personnel présente une évolution de + 1,1 %.

L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 0,4 M€ La variation de ce poste est principalement due pour plus de la moitié à l'accroissement nécessaire des crédits consacrés aux rémunérations des assistants familiaux (+ 0,8 M€par rapport au BP 2017) et à des mesures réglementaires de reclassement imposées par l'Etat.

L'annonce récente du Gouvernement concernant le report d'une année des dispositions du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) a bien entendu été intégrée dans ce projet de budget.

D'autre part, un effort particulier est consenti en terme d'actions de formation du personnel (400 K€soit + 33 % par rapport à l'année précédente) afin de se préparer aux évolutions liées au développement des compétences digitales et mieux évaluer et faire correspondre les aptitudes individuelles aux postes de travail.

<u>II – 2 – LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE</u>	BP 2017	BP 2018
	186,2 M€	187,0 M€

dont 2,7 M€intégrés ci-après dans le chapitre des subventions

Les dépenses d'aide sociale comprenant les dépenses au titre des allocations APA, PCH et les dépenses d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées et du secteur de l'enfance, font l'objet d'une prévision prenant en compte précisément les réalisations estimées au titre de 2017 traduisant une augmentation contenue de 0,4% par rapport au BP 2017.

Les principaux postes de ce secteur sont les suivants :

▪ <u>L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>70,8 M€</i>	69,3 M€

<u>L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>44,0 M€</i>	44,1 M€

Les crédits inscrits au titre de l'APA sont stables à 44,1 M€ (soit + 0,2% par rapport au BP 2017). Toutefois, ces crédits ont été réajustés entre l'APA à domicile (25,2 M€ soit - 2,0 %) et l'APA versée aux établissements (18,1 M€ soit + 3,5 %) au regard de l'exécution tout au long de l'exercice 2017.

Concernant l'APA à domicile, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 donne la priorité à l'accompagnement à domicile et a prévu notamment 2 nouvelles aides mises en place en 2017, à savoir l'aide au répit des aidants ainsi que le relais aux aidants hospitalisés. L'estimation des crédits à mobiliser en 2018 au titre de ces 2 aides s'élève à environ 0,3 M€

Les propositions budgétaires relatives à l'APA versée aux établissements prennent en compte l'évolution 2018 du taux directeur des prix de journée fixée à + 1 %.

<u>L'aide sociale aux personnes âgées hors APA</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>26,8 M€</i>	25,2 M€

Ce poste diminue de 6,0 % par rapport au BP 2017.

Les frais d'hébergement comprenant les prix de journée et les mesures nouvelles améliorant les conditions de prise en charge au sein des établissements (22,7 %), baissent de 7,3 % ; cette prévision tenant compte, notamment, des estimations de réalisations sur l'exercice 2017.

▪ <u>L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>60,4 M€</i>	61,7 M€

<u>L'aide sociale aux personnes handicapées</u> <u>(hors prestations)</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>45,3 M€</i>	46,1 M€

Les crédits sollicités au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées augmentent de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses d'hébergement (45,3 M€) progressent de 1,6%.

<u>Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et</u> <u>Allocation Compensatrice pour Tierce Personne</u> <u>(ACTP)</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>15,1 M€</i>	15,5 M€

Les inscriptions de crédits au titre de la PCH et de l'ACTP s'élèvent à 15,5 M€ pour 2018.

Les crédits prévus au titre de la PCH continuent leur progression (+ 2,9 % par rapport au BP 2017) pour s'élever à 13,0 M€ La montée en charge du dispositif se poursuit avec une augmentation plus modérée de la moyenne du nombre de bénéficiaires (1 340 bénéficiaires au 31/07/2017 contre 1 300 au 30/09/2016).

Les crédits dédiés à l'ACTP sont maintenus au BP 2018 au niveau du BP 2017 (2,5 M€).

▪ <u>L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>47,9 M€</i>	49,4 M€

Les crédits consacrés à l'aide sociale à l'enfance augmentent de 3,1%.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'évolution des dépenses au titre des frais d'hébergement (34,8 M€ contre 33,7 M€ au BP 2017) tant au regard de l'impact de l'augmentation du prix de journée que du coût en année pleine, des créations de place en 2017.

Ce poste de dépenses, représentant environ 70% des crédits de l'ASE, prend en compte l'ensemble des frais d'hébergement des enfants confiés à l'ASE.

II – 3 – <u>LES DEPENSES D'INSERTION</u>	<i>BP 2017</i>	BP 2018
	<i>107,1 M€</i>	104,9 M€

Dont 2,6 M€ de crédits d'insertion intégrés ci-après dans le chapitre des subventions à compter de l'exercice 2018 afin d'être en accord avec l'instruction budgétaire et comptable M52. Ces crédits étaient inscrits au BP 2017 au titre des participations.

Les inscriptions relatives aux dépenses d'insertion (chapitre du RSA) diminuent de 2,1 % ; elles comprennent essentiellement les allocations et les crédits d'insertion.

La prévision de crédits de paiement devant permettre d'assurer le financement des allocations RSA, au regard de la réalisation estimée au titre de 2017, s'établit à 96,5 M€ contre 98,5 M€ au BP 2017 (- 2,0%).

A l'instar des allocations, les crédits d'insertion diminuent de 0,6 M€ s'établissant à 7,4 M€ et se déclinant comme suit :

- Subventions :	2,6 M€
- Autres participations :	1,9 M€
- Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi :	2,2 M€
- Contrats d'Initiative Emploi :	0,7 M€

<u>II – 4 – LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DU SDIS</u>	BP 2017	BP 2018
	32,7 M€	33,0 M€

Après prise en compte de l'inflation prévisionnelle et du maintien de la proportionnalité des contributions entre les communes et le département, la contribution 2018 s'élève à 32,8 M€ à laquelle s'ajoute, conformément aux dispositions de la convention partenariale 2017-2018, un 2^{ème} versement d'une dotation exceptionnelle de 0,2 M€ (soit au total, une évolution de + 0,9 %).

Par ailleurs, la dernière tranche d'une dotation exceptionnelle de 50 K€ est prévue en section d'investissement au titre des équipements de protection des sapeurs-pompiers dans le cadre de la lutte contre les tueries de masse.

<u>II – 5 – LES COLLEGES</u>	12,2 M€
-------------------------------------	----------------

Le montant des crédits alloués à l'enseignement (hors entretien des collèges) s'établit à 12,0 M€ (+ 2,6 % par rapport à 2017) dont 9,7 M€ sont consacrés aux dotations de fonctionnement de l'ensemble des collèges publics et privés du Département.

- dotations allouées aux collèges publics :	5,8 M€
- forfait d'externat aux établissements privés sous contrat d'association :	2,1 M€
- dotations allouées aux collèges privés :	1,8 M€
- bourses départementales (hors RSA : 0,3 M€) :	0,3 M€
- participation du Département aux contrats aidés ATTEE :	0,7 M€
- coût de fonctionnement des installations sportives :	0,6 M€
- autres contributions	0,9 M€

<u>II – 6 – LES TRANSPORTS</u>	1,8 M€
---------------------------------------	---------------

Le Département n'assumant plus à compter du 1^{er} septembre 2017 que cette compétence à l'attention des élèves en situation de handicap, les crédits consacrés à cette mission représentent 1,8 M€

<u>II – 7 – LES DEPENSES DE VOIRIE</u>	8,3 M€
---	---------------

Les crédits dédiés à l'entretien de la voirie départementale mobilisent 8,3 M€ hors remboursement à l'Etat des salaires des ouvriers d'entretien du Parc de l'Équipement mis à disposition du département depuis 2011, soit un repli sensible de 11,7 %.

<u>II – 8 – L'ENTRETIEN DES BATIMENTS</u>	2,4 M€
--	---------------

Les crédits dédiés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments s'élèvent à 2,4 M€ dont 0,9 M€ est consacré à l'entretien des collèges.

II – 9 – LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**20,0 M€**

Le poste relatif aux subventions de fonctionnement présente une évolution apparente de + 11,7 %. Toutefois, la requalification, à compter de 2018, de participations à divers organismes en subventions dans le domaine de l'insertion à hauteur de 2,6 M€ explique cette variation. A périmètre constant, ce poste connaît une diminution de 2,8 %.

II – 10 – CONTRIBUTIONS AU FONDS DE PEREQUATION DES DMTO ET REVERSEMENT DE SOLIDARITE**11,3 M€**

Les contributions à ces deux fonds représentent respectivement 8,0 M € et 3,3 M€

Comme lors des exercices antérieurs, le Département est simultanément bénéficiaire et contributeur au fonds de péréquation des D.M .T.O (Loi de Finances 2011) et au fonds de solidarité en faveur des départements (Loi de Finances 2017).

Les contributions s'élèvent en 2018 à 11,3 M€ contre 10,1 M€ en 2017, soit une charge supplémentaire de 1,2 M€

Toutefois, le Département est également bénéficiaire de ces fonds (Cf. I-2 fiscalité indirecte).

Au final, le solde cumulé, correspondant à la charge nette du Département, atteint 5,9 M€ en progression de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

III – L'EPARGNE DE GESTION**52,5 M€**

La fin du prélèvement opéré sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques et la bonne tenue du produit de la fiscalité directe et indirecte, notamment des DMTO, conjuguée à une forte maîtrise de l'évolution de nos dépenses de gestion explique l'évolution très favorable de l'épargne de gestion qui atteint 52,5 M€ (+ 23,0 %).

IV – L'ANNUITE DE LA DETTE**29,9 M€**

L'annuité de la dette progresse légèrement de 1,4 % pour atteindre 29,9 M€

Le niveau toujours très modéré des taux d'intérêts des emprunts souscrits par le Département justifie l'évolution du poste consacré aux frais financiers en diminution de 3,9 % à 4,9 M€ alors que le remboursement en capital s'établit à 25,0 M€ (soit + 2,5 %).

L'encours total de la dette s'élève au 31/12/2017 à 213,7 M€ soit 371 €/habitant. Le taux d'intérêt moyen de l'encours après couverture continue à baisser et ressort à 2,192 % (2,506 % en 2017).

V – L'EPARGNE BRUTE**47,6 M€**

Le niveau d'épargne brute continue à s'améliorer pour atteindre 47,6 M€ (37,6 M€ au BP 2017 soit + 26,6 %).

L'épargne disponible pour autofinancer les dépenses d'équipement après remboursement du capital de la dette, (25,0 M€) prise en compte des dotations aux amortissements (31,6 M€ en y intégrant le dispositif réglementaire de neutralisation des amortissements des bâtiments administratifs et scolaires) et des recettes définitives d'investissement (23,2 M€) s'établit à 14,2 M €

VI – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	95,8 M€
--	----------------

	<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Autorisations de programme	<i>138,1M€</i>	<i>78,3 M€</i>
Crédits de paiement	<i>86,1 M€</i>	<i>95,8 M€</i>

Les crédits d’investissement hors dette se décomposent en :

- Investissements directs (maîtrise d’ouvrage départementale) :	61,2 M€
- Investissements indirects (subventions en capital) :	34,5 M€
- Autres	0,1 M€

Les crédits de paiement consacrés aux dépenses d’équipement enregistrent une forte évolution de 11,3 % liée notamment à la très forte montée en puissance du 1^{er} plan quinquennal du réseau Très Haut Débit qui se traduit dans ce Budget Primitif par une inscription en crédits de paiement à hauteur de 11,6 M€. Le niveau des autorisations de programme nouvelles se replie à 78,3 M€ après le pic connu au Budget Primitif précédent.

En matière d’équipement, l’effort du Département se concentre prioritairement sur les infrastructures routières, la construction/réhabilitation et l’équipement numérique des collèges, les projets structurants comme la constitution du réseau Très Haut Débit ou les interventions en direction du bloc communal.

**LA VOIRIE DEPARTEMENTALE ET
AUTRES**

CP : 38,4 M€

Les crédits de paiement prévus pour la voirie départementale représentent 36,7 M€

Les programmes concernés sont les suivants :

- Déviations d’agglomérations et liaisons routières	18 396 K€
- Grosses réparations ponctuelles	10 102 K€
- Renforcement d’ouvrages d’art et chaussées	2 900 K€
- Vélo routes	1 300 K€
- Acquisitions de terrains	1 000 K€
- Acquisition matériels routes	850 K€
- Opérations de sécurité	751 K€
- Etudes routes	600 K€
- Aménagement des annexes routes	435 K€
- Subventions pour déclassements voirie	200 K€
- Autres	141 K€

La contribution du Département aux routes nationales s'élève à 1,7 M€ à savoir :

- CPER 2015-2020 :L.E.O. 2ème tranche	1 500 K€
- CPER 2015-2020 : Déviation d'Orange RN7	200 K€

LES COLLEGES

CP : 13,5 M€

Les crédits de paiement consacrés aux collèges s'élèvent à 13,5 M€ dont 11,4 M€ de travaux sur les bâtiments scolaires dont les plus significatifs sont les suivants :

- Achèvement de la réhabilitation totale du collège Jean Giono à Orange	592 K€
- Réhabilitation du collège Vallis Aeria à Valréas	4 281 K€
- Grosses réparations aux collèges	1 722 K€
- Travaux cités mixtes	2 038 K€

Le renouvellement des matériels informatiques et l'acquisition de matériels innovants ainsi que les obligations issues de la loi Peillon au titre de la maintenance informatique des réseaux des collèges mobilisent un crédit de 990 K€ dans le cadre du schéma départemental TICE II (2017-2021).

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

CP : 2,7 M€

Dont :

. Travaux sur bâtiments culturels	2 411 K€
. Archives départementales	60 K€
. Patrimoine rural non protégé	35 K€
. Equipements culturels	65 K€
. Commission Gagnière	40 K€
. Subventions pour aménagement de lieux culturels	20 K€

L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

CP : 1,2 M€

L'achèvement de la construction du 2^{ème} centre médico-social (CMS) de Carpentras mobilise 0,3 M€ de crédits alors que l'ensemble des opérations de réhabilitations et grosses réparations de CMS sont inscrites à hauteur de 0,5 M€

L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CP : 26,6 M€

La poursuite du 1^{er} plan quinquennal au titre de la construction du réseau Très Haut Débit nécessite un abondement en crédits de paiement de 11 990 K€ dont 350 K€ d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Un crédit de 350 K€ est également inscrit en vue de la résorption des zones blanches sur notre territoire.

En matière de soutien aux projets de territoire, le dispositif de contractualisation se décline comme suit :

- Contractualisation des communes de – de 5000 habitants : 6 000 K€
- Contractualisation des communes de + de 5000 habitants : 1 000 K€
- Contractualisation des communes
(avenant 2016 à la contractualisation 2012-2016) : 1 503 K€

En outre, une autorisation de programme de 9 000 K€ est prévue afin de financer un appel à projets dans le courant de l'année 2018 en direction des territoires intercommunaux.

L'opération concernant l'aménagement du site Pasteur de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a été retenue dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et bénéficie à ce titre d'une subvention globale du Département de 2 467 K€ dont une 1^{ère} tranche de 1 000 K€ est prévue dans ce projet.

Un crédit de subvention de 2 000 K€ au profit de la Société du Canal de Provence est inscrit au titre de la poursuite de l'aménagement hydraulique du Calavon et du sud-Luberon.

L'ENVIRONNEMENT

CP : 4,0 M€

Les crédits consacrés aux actions en faveur de l'environnement se déclinent autour des thèmes suivants :

- les aides à la gestion des cours d'eau 1 445 K€
- les aides à la gestion des espaces naturels, forestiers et paysages dont
les actions de DFCI 823 K€
- les aides à la politique énergie et déchets 1 687 K€

L'HABITAT - L'AIDE A LA PIERRE

CP : 1,8 M€

Les programmes de subventions dans le cadre de l'aide à la production de logements sociaux et au parc privé mobilisent respectivement 1 444 K€ et 200 K€

La totalité des crédits de subventions mobilisés pour le financement d'équipements dont le Département n'est pas maître d'ouvrage représenté, dans ce projet de budget, 34,5 M€, dont 0,8 M€ sera consacré à financer des dépenses d'équipement du SDIS.

VII - LES RECETTES D'EQUIPEMENT	23,2 M€
--	----------------

<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Evol.</i>
<i>17,9 M€</i>	<i>23,2 M€</i>	<i>29,6 %</i>

Les recettes d'équipement hors emprunt comprennent :

Les dotations globalisées :	12 560 K€
dont :	
- le Fonds de compensation de la TVA	9 300 K€
- la Dotation Départementale d'Equipement des collèges	2 750 K€
- la DGE 2 ^{ème} part	510 K€

Les subventions affectées les plus notables sont les suivantes:

- Les subventions au titre du 1 ^{er} plan quinquennal du Réseau Très Haut Débit	3 311 K€
- les subventions au titre des travaux de voirie dont notamment :	4 170 K€
. vélo-route :	581 K€
. CPER 2015-2020 – déviation d'Orange :	775 K€
- les produits d'amendes de radars automatiques	400 K€
- cession de bâtiments	1 507 K€

Le remboursement d'avances par la Société Canal de Provence est prévu à hauteur de 800 K€

VIII – FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE - PRODUIT DES EMPRUNTS	50,0 M€
---	----------------

Le volume des emprunts nécessaires à l'équilibre de ce Budget Primitif s'élève à 50,0 M€

IX – BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
--

Ce budget annexe s'élève en dépenses et en recettes, à 1 661 K€ soit une diminution de 13,7 % par rapport au BP 2017. En termes de charges de fonctionnement, le poste dédié aux frais de personnel enregistre une diminution de 10,3 % par rapport au budget primitif précédent en raison d'un changement d'affectation de quelques agents dont les rémunérations impactent désormais le Budget Principal.

Les autres dépenses de gestion du laboratoire diminuent de 21,3 % sous l'effet principalement d'efforts continus en matière de recherche d'économies. Les principaux postes concernés sont les suivants :

- Frais d'électricité ;
- Frais de sous-traitance d'analyses ;
- Frais de nettoyage des locaux
- Achat de réactifs et milieux de culture.

Les recettes de fonctionnement du laboratoire (hors subvention d'équilibre) connaissent une augmentation de 26,8 % disparate selon les secteurs d'activité.

En effet, le produit des recettes issues du secteur de la santé animale se replie de 6,6 % suite à l'arrêt d'activité de clients importants du laboratoire.

Pour ce qui relève du secteur de l'hygiène alimentaire, la prévision de recettes pour 2018 s'établit à + 32,6 %. Cette prévision s'appuie sur le volume des recettes constatées à ce jour bien supérieur au montant prévu au Budget Primitif 2017. La mise en œuvre en 2018 d'actions de valorisation et de communication auprès de la clientèle devrait permettre d'augmenter le volume d'activité et ainsi conforter cette prévision de recettes.

Les dépenses d'investissement présentent une diminution de 21,4 % pour s'élever à 55 K€ Ces crédits financeront notamment la poursuite du projet relatif à l'informatisation du laboratoire, le remplacement d'appareils défectueux ainsi que le remplacement du central téléphonique aujourd'hui obsolète.

Enfin, compte-tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, la subvention d'équilibre provenant du Budget Principal diminue notablement de 26,6 % pour s'établir à 1 019 K€

L'équilibre de ce budget se présente comme suit (en opérations réelles) :

		<i>BP 2017</i>	<i>BP 2018</i>
Investissement	Dépenses	70 000 €	55 000 €
	Recettes	30 000 €	0 €
Fonctionnement	Dépenses	1 854 442 €	1 606 469 €
	Recettes	1 894 442 €	1 661 469 €
TOTAL		1 924 442 €	1 661 469 €

